

Réf: Dossier N° : 56509

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « SOUL & CHARLYSE »

Siège social : ABIDJAN - COCODY RIVIERA ATTOBAN SECTEUR  
GARAGE ALPHA

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30 Oct 2018, et enregistrés au CEPICI le 06 Nov 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SOUL & CHARLYSE » .

Objet: restauration, receptions, hôtellerie, tourisme, loisirs, culture. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY RIVIERA ATTOBAN SECTEUR  
GARAGE ALPHA

GERANT: Madame LOUBASSA MARTHE CHARLYSE EPSE CORNU-WEISS . Monsieur OULAI SOULEYMANE .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-29211 du 08/11/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°26139 du 08/11/2018

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

